

Bulletin d'histoire politique

France-Québec

L'évolution politique et sociale d'une relation privilégiée

Samy Mesli



Volume 16, numéro 3, printemps 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056184ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056184ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mesli, S. (2008). France-Québec : l'évolution politique et sociale d'une relation privilégiée. *Bulletin d'histoire politique*, 16(3), 245–254.
<https://doi.org/10.7202/1056184ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

France – Québec

L'évolution politique et sociale d'une relation privilégiée

SAMY MESLI

Docteur en histoire

Chargé de cours à l'UQAM

Chercheur-associé à la Chaire Hector-Fabre

Depuis les années 1960, les gouvernements français et québécois ont noué de solides rapports, des relations qualifiées de « privilégiées » et qui ont permis le développement d'une véritable politique de coopération bilatérale : les activités de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), les programmes réalisés sous l'égide de la Commission permanente de coopération franco-québécoise – qui a tenu sa 61^e session en mars 2007 à Québec – et la multiplication des échanges dans les domaines culturel, scientifique et universitaire, sont autant de témoignages de la vitalité de ces liens.

Il convient toutefois de s'interroger sur l'évolution des rapports franco-québécois durant les quatre décennies écoulées, ainsi que sur la nature des échanges qu'entretiennent aujourd'hui les deux partenaires. Quels sont, tout d'abord, les éléments de permanence ou de discontinuité dans les liens unissant Paris et Québec ? Ensuite, quelles transformations notoires ont affecté la coopération ? En s'appuyant sur ce double questionnement, cet article a pour objet d'observer l'évolution politique et sociale des relations franco-québécoises ; à travers l'exemple de la coopération en éducation, il démontrera la rupture qui a marqué les échanges bilatéraux au début des années 1980.

LA GENÈSE DES RELATIONS FRANCO-QUÉBÉCOISES

Après l'élection du gouvernement Lesage, en juin 1960, les premiers contacts, noués par Georges-Émile Lapalme et André Malraux, annoncent

les retrouvailles politiques entre la France et le Québec¹. Dès l'année suivante, la Délégation générale du Québec ouvre ses portes à Paris et un rapport privilégié s'établit entre les deux gouvernements, grâce au soutien indéfectible du général de Gaulle. Ce contexte s'avère propice à l'instauration des premiers programmes d'échanges. En 1964, Paul Gérin-Lajoie conclut une entente avec l'École nationale d'administration, la prestigieuse ENA, qui accueille en stage une dizaine de jeunes fonctionnaires québécois. Un accord est également signé avec l'Association pour l'organisation de stages en France (ASTEF), pour favoriser les échanges d'ingénieurs et d'experts.

La signature de l'entente sur la coopération en éducation, par les ministres Paul Gérin-Lajoie et Christian Fouchet, le 27 février 1965, constitue un acte fondateur à bien des égards. Il s'agit, tout d'abord, du premier accord international conclu par le gouvernement québécois. Quelques semaines plus tard, Gérin-Lajoie prononçait son célèbre discours sur le prolongement international des compétences internes, définissant ainsi les fondements de la paradiplomatie du Québec, qui a longtemps constitué un modèle pour les autres entités subnationales².

L'entente de coopération en éducation marque surtout le point de départ d'une active politique d'échanges bilatéraux. Initiée par l'ambassadeur de France au Canada, Raymond Bousquet, la négociation de cet accord aura duré plus de huit mois, se heurtant notamment au scepticisme des diplomates français : dans une note datée du 1er septembre 1964, les services du Quai d'Orsay affirmaient au ministère de l'Éducation nationale qu'il n'était « pas possible de conclure un accord de gouvernement à gouvernement entre la France et la province de Québec », tout en doutant de la possibilité de réaliser des échanges entre les deux parties³. En dépit des appréhensions du ministère des Affaires étrangères, rapidement levées par l'Élysée, les discussions accouchent d'un texte ambitieux, qui s'intéresse à toutes les composantes du monde éducatif : des programmes sont envisagés dans l'enseignement supérieur, la formation des instituteurs, l'enseignement technique et la préparation des programmes scolaires. Cette volonté d'exhaustivité mérite d'être soulignée et va guider le développement de la coopération les années suivantes.

Deux opérations voient le jour dès la rentrée scolaire de 1965. Une quarantaine d'enseignants québécois bénéficient d'un stage dans des écoles normales de l'Hexagone. Dans le même temps, les premiers coopérants militaires français sont affectés outre-Atlantique. Grâce au soutien des gouvernements, le rythme des échanges s'accélère. L'accord signé par Daniel Johnson et Alain Peyrefitte, en septembre 1967, augmente considérablement le nombre des bourses universitaires, alors que plus de 4 000 jeunes Québécois poursuivent

leurs études en France. Il débouche également sur la création de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, l'OFQJ.

Ainsi, la période comprise entre 1965 et 1969 marque l'émergence de la coopération : outre l'institutionnalisation des rapports bilatéraux, par le biais de la Commission permanente de coopération franco-québécoise et des premiers organismes conjoints, les échanges, institués dans le cadre de la coopération, viennent donner vie à cette relation privilégiée.

LE POIDS DU POLITIQUE

Après cette impulsion décisive, la question de la poursuite de la coopération s'est indubitablement posée à leurs successeurs. En dépit des premières menaces de compression budgétaire, le gouvernement libéral de Robert Bourassa poursuit le développement des relations internationales du Québec. Le premier ministre réaffirme l'importance des relations franco-québécoises et se rend à Paris, en avril 1971, où il est reçu par Georges Pompidou. Le président français, pour sa part, entend continuer sur les mêmes bases. Dans une note adressée au Quai d'Orsay, il écrit : « la coopération franco-québécoise doit se poursuivre. Les arbitrages budgétaires ne doivent tendre qu'à la hausse. Par ailleurs, le [statut] du Consulat général à Québec, ses compétences et ses relations avec Paris, Ottawa et Montréal ne doivent pas être remises en question. Ces deux éléments [...] sont essentiels à l'équilibre de notre politique⁴ ».

Le président Giscard d'Estaing encourage, à son tour, le développement des relations avec le Québec. Cela se traduit par la signature d'une nouvelle entente de coopération, en décembre 1974. Outre l'instauration d'un ambitieux programme d'échanges pour les professeurs québécois de l'enseignement technique, l'accord Bourassa-Chirac élargit considérablement le champ de la coopération, grâce à des projets conjoints dans les domaines de l'industrie, des transports, des communications et de l'exploitation minière.

L'élection du Parti québécois, en 1976, contribue à renforcer les liens avec la France. René Lévesque et Valéry Giscard d'Estaing décident d'instaurer des rencontres alternées entre les deux premiers ministres, qui se dérouleront, chaque année, alternativement en France et au Québec. Cette proposition s'inspire directement du modèle des relations franco-allemandes, et avait d'ailleurs été proposée par Peyrefitte à Daniel Johnson, qui avait décliné l'offre⁵. Le président Giscard d'Estaing annonce également que la France serait prête à reconnaître un Québec souverain, advenant une victoire au référendum.

En 1981, la victoire de François Mitterrand a soulevé des craintes au Québec. Le président socialiste, peu favorable au nationalisme québécois et au

concept de souveraineté-association, s'inscrit cependant dans la continuité de ses prédécesseurs. L'Élysée va ainsi défendre la place du Québec au sein du premier sommet de la Francophonie. L'essentiel du dispositif de coopération est préservé, et les visites des premiers ministres Mauroy et Fabius au Québec se soldent par la conclusion de nouveaux accords, dans le domaine économique notamment.

Le deuxième mandat du président Mitterrand marque néanmoins un relâchement des liens entre les deux gouvernements. Reconduit au pouvoir en 1985, le gouvernement Bourassa ne manifeste guère d'intérêt pour les relations franco-québécoises. Malgré les efforts de Michel Rocard, les rencontres annuelles des premiers ministres sont abandonnées. Il convient, toutefois, de souligner l'ampleur des contraintes budgétaires qui pèsent sur les gouvernements, soumis, à l'instar des autres pays occidentaux, aux affres de la crise économique. Même si la coopération franco-québécoise se poursuit sur les mêmes bases, grâce aux activités de la Commission permanente, elle voit ses crédits réduits de moitié entre 1984 et 1988 : les organismes bilatéraux subissent de sévères coupures budgétaires, les échanges universitaires sont alors au plus bas⁶.

En 1994, l'élection du Parti québécois, en quête d'appuis internationaux à la veille de la campagne référendaire, marque la réactivation de l'axe politique franco-québécois. Avec le soutien du président Jacques Chirac, qui a affirmé que la France devait être le premier pays à reconnaître un Québec souverain, les deux gouvernements renouent de solides relations. Celles-ci se sont poursuivies avec le même dynamisme sous la houlette de Lucien Bouchard et de Jean Charest, permettant, entre autres, l'adoption d'une position commune sur le thème de la diversité culturelle ou l'organisation d'une mission économique commune au Mexique : dirigeant une délégation de chefs d'entreprises français et québécois, les premiers ministres Raffarin et Charest ont été reçus, en novembre 2004, par le président Vicente Fox, ce qui n'a pas manqué de soulever une polémique dans le Canada anglais⁷.

Il est remarquable de constater que les relations politiques privilégiées entre la France et le Québec, forgées à l'aube des années 1960, n'ont cessé de se développer par la suite, en dépit des alternances gouvernementales et des pressions d'Ottawa. L'Hexagone demeure, encore aujourd'hui, le principal allié du Québec sur la scène internationale. Fort de ce constat, Frédéric Bastien affirme que la France s'engagerait de nouveau à reconnaître un Québec souverain, advenant un référendum victorieux⁸.

L'EXEMPLE DE LA COOPÉRATION EN ÉDUCATION

Si le facteur politique atteste d'une indéniable continuité, l'analyse des relations entre la France et le Québec dans la perspective de leur coopération bilatérale fait toutefois apparaître une évolution contrastée. Nous avons souligné la place particulière qu'occupe l'éducation au sein de la coopération franco-québécoise. Après la signature de l'entente du 27 février 1965, les échanges éducatifs connaissent une croissance rapide, bénéficiant d'un soutien financier massif de la part des gouvernements. Plusieurs organismes communs voient le jour : outre l'OFQJ, le Centre franco-québécois de développement pédagogique (CEDEP) et le Centre franco-québécois pour le développement des enseignements technologiques (CEDET) sont institués pour assurer l'encadrement des échanges. Basés en France et au Québec, ils font l'objet d'une direction binationale et témoignent de la volonté de parité et de réciprocité qui anime la coopération.

En dépit de l'élargissement des activités de la coopération, dans le domaine économique notamment, il est remarquable de constater que l'éducation occupe encore une place prépondérante pendant les années 1970 : elle absorbe près des deux tiers du budget global de la coopération, s'affichant comme la priorité des gouvernements⁹. Ainsi, par son ancienneté et son poids au sein de la coopération, l'éducation constitue un indicateur privilégié de l'évolution des relations franco-québécoises.

Le contexte particulièrement propice des années 1970 permet la réalisation des programmes les plus ambitieux, et cette décennie marque « l'âge d'or » de la coopération. Dans l'enseignement technique, les cégeps et les Instituts universitaires de technologie (IUT) français collaborent dans le cadre de programmes conjoints, et développent des stages pour leurs étudiants et leurs professeurs. En 1974, après l'adoption de la Loi 22 au Québec, la coopération met l'accent sur la dimension linguistique : la signature des accords Bourassa-Chirac permet l'instauration d'un programme qui va permettre à plus de 1 600 professeurs québécois de l'enseignement technique de passer un séjour d'un mois en France, afin de se familiariser avec l'usage du français en milieu industriel¹⁰.

L'enseignement supérieur bénéficie également de la coopération. Entre 1965 et 1974, quelque 1 500 coopérants militaires français viennent enseigner dans les universités québécoises, alors en plein essor. Outre l'attribution de bourses d'études, la Commission permanente finance par la suite des centaines des projets de recherche, les fameux « projets intégrés », associant des milliers d'universitaires français et québécois dans des activités scientifiques

communes. Cinq chaires de civilisation québécoise sont également constituées dans des universités françaises, mais cette expérience démontrera la difficulté de pérenniser de tels enseignements dans l'Hexagone.

Les échanges de jeunes maîtres restent sans nul doute l'opération la plus complexe menée sous l'égide de la coopération. Entre 1969 et 1982, près de 1 500 instituteurs français, et autant de Québécois, sont échangés poste pour poste et partent enseigner une année outre-Atlantique. Le programme est élargi à l'enseignement maternel et au secondaire, ainsi que dans le domaine de l'enfance inadaptée, avec des échanges d'éducateurs spécialisés. Pour tous les coopérants, cette expérience permet une immersion dans un autre système éducatif, propice à une réflexion sur l'acte d'enseigner, sur le rôle du professeur et son rapport à l'élève. Ainsi, des instituteurs français de retour du Québec affirmaient qu'ils avaient acquis « une plus grande lucidité vis-à-vis de leur propre enseignement, une exigence plus grande dans la définition de leurs objectifs, une conscience plus claire des rapports entre l'école et la société¹¹ ».

LA RUPTURE DE LA COOPÉRATION

En janvier 2007, la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec avait organisé une table-ronde sur le thème d'une rupture dans les relations franco-québécoises¹². La coopération illustre particulièrement bien ce phénomène puisque le début des années 1980 marque, en effet, une incontestable rupture pour les échanges bilatéraux. Celle-ci se manifeste tout d'abord par une implacable raréfaction des moyens : comme nous l'avons mentionné, le contexte de crise économique tant en France qu'au Québec entraîne une hémorragie financière qui se poursuit pendant toute la décennie. En 1990, les crédits alloués à la coopération ne dépassent guère le tiers du budget en vigueur dix ans plus tôt. Ce contexte d'austérité prévaut encore aujourd'hui, la contribution annuelle du ministère des Relations internationales (MRI) s'établissant autour de 1,5 millions de dollars¹³.

La première conséquence est naturellement une baisse drastique des activités de la coopération, mais on assiste également à une redéfinition de ses priorités : dans la foulée du virage technologique insufflé par le gouvernement Lévesque, l'accent est désormais porté sur le secteur économique et industriel, avec l'espoir d'engranger des retombées financières. La coopération s'inscrit dans une perspective économique, reléguant ainsi l'éducation au second plan.

Dans ce contexte, les principaux programmes d'échanges d'enseignants sont supprimés, seuls subsistent quelques projets de coopération universitaire, dans le domaine des technologies notamment. En se limitant ainsi à

l'enseignement supérieur, la coopération a rompu avec la tradition d'exhaustivité qui la caractérisait dans les années 1970, alors que les échanges concernaient toutes les sphères du monde éducatif. La disparition des échanges de masse a donc mis fin à la vocation sociale et populaire de la coopération.

Il convient également de souligner l'évolution qui s'opère dans le fonctionnement de la coopération. À l'exception de l'OFQJ, les principaux organismes de coopération disparaissent avec les programmes qu'ils administraient. On assiste ainsi au désengagement progressif des gouvernements, tant comme bailleurs de fonds qu'animateurs de la coopération, au profit de nouveaux acteurs que sont les régions, les universités ou des organismes privés. Si cette situation s'explique par l'acuité des contraintes économiques, elle s'inscrit également dans un mouvement de fond, à savoir l'émiettement du poids et des prérogatives de l'État dans la conduite des affaires économiques et culturelles ; elle contraste néanmoins avec le volontarisme politique qui a marqué la naissance de la coopération.

L'ampleur des transformations qui ont affecté la coopération, dans ses missions, dans son public et dans son fonctionnement, accrédite l'idée d'une rupture dans les relations franco-québécoises. Il convient toutefois de se rassurer par la vitalité des échanges universitaires actuels. Ceux-ci reposent en premier lieu sur les programmes de mobilité étudiante, par le biais de la convention CREPUQ, qui a déjà séduit plus de 17 000 étudiants depuis 1984, ou par le biais des thèses de doctorat en cotutelle. Si l'on ajoute à cela le phénomène de la mobilité individuelle, en plein essor, on dénombre quelque 5 500 étudiants français inscrits cette année dans les établissements québécois, contre moins d'un millier de Québécois en France. On assiste ainsi à un renversement de tendance fondamental par rapport aux années 1960, puisque ce sont désormais les jeunes Français qui s'avèrent les plus mobiles, soulignant par là même l'attractivité des universités québécoises.

La situation actuelle revêt donc un caractère paradoxal : en dépit de la diminution des activités de la Commission permanente, les échanges entre les universités françaises et québécoises n'ont jamais été aussi nombreux. Ils reposent sur les initiatives des établissements d'enseignement supérieur et sur les activités des enseignants, des associations et des organismes publics, tel le Centre de coopération inter universitaire franco-québécoise (CCIFQ).

Il apparaît ainsi que la coopération universitaire franco-québécoise se développe selon une dynamique qui lui est propre, et elle est partie prenante du processus actuel d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de mondialisation des savoirs. Si la France figure encore en bonne place dans les politiques de coopération internationale des universités québécoises, il convient toutefois de veiller à pérenniser ces échanges, grâce notamment à la

signature d'ententes bilatérales entre les établissements, tant la concurrence se fait vive entre les systèmes universitaires à l'échelle de la planète.

Pour assurer la structuration et le développement de ces réseaux de chercheurs binationaux, il est également nécessaire de soutenir le phénomène de la mobilité étudiante, en encourageant une plus forte présence d'étudiants québécois dans l'Hexagone, et l'on connaît, dans ce domaine, l'effet bénéfique qu'a eu l'introduction, en 2001, du fonds de mobilité internationale du ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport (MELS), qui s'élève aujourd'hui à 10 millions de dollars.

Cette réalité est toutefois fragile, et la décision du MELS de réduire le financement des universités fait planer une réelle menace sur les échanges CREPUQ. En effet, si le ministère assure la totalité du financement des échanges tant qu'il y a autant d'étudiants reçus qu'envoyés, il ne couvrirait, en 2006-2007, que la moitié des coûts si la parité était dépassée, comme c'est le cas avec la France, et cette contribution devrait même disparaître en septembre 2007, ce qui pourrait inciter certains établissements à limiter le nombre d'étudiants français en échange.

LES VOIES DE L'AVENIR

En dépit des contraintes qui pèsent sur les échanges, il y a tout lieu d'encourager le développement de la coopération franco-québécoise en éducation. Le rétablissement d'un programme d'échanges de jeunes maîtres constitue en cela un point positif. En novembre 2006, la visite au Québec du ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, s'est conclue par deux mesures importantes, qui n'ont pourtant guère attiré l'attention des médias. Outre une présence accrue de la littérature québécoise dans le programme de l'Agrégation de lettres modernes, le ministre français et son homologue Jean-Marc Fournier ont annoncé la mise en place, à partir de septembre 2007, d'un programme pilote d'échanges d'instituteurs¹⁴. Réalisé sous l'égide de l'organisme Éducation internationale au Québec, et du Centre international d'Études pédagogiques, le CIEP de Sèvres, en France, ce projet ne concerne actuellement qu'une dizaine d'enseignants de part et d'autre, mais il a tout lieu d'espérer qu'il sera élargi les années suivantes, renouant ainsi avec les traditions de la coopération franco-québécoise.

À la lumière de l'évolution de la coopération depuis quatre décennies, on peut constater que le désengagement des gouvernements, manifesté au début des années 1980, a profondément transformé le fonctionnement et la nature de la relation franco-québécoise. Celle-ci a par là même perdu certains de ses

traits caractéristiques, comme la parité et la réciprocité des échanges, qui ont longtemps fait son originalité.

En dépit de cette évolution majeure, mais logique dans le contexte économique difficile que connaissent les deux États, la coopération franco-québécoise s'est adaptée et n'en donne pas moins des résultats remarquables, si l'en juge notamment du nombre d'étudiants français au Québec. Toutefois, comment peut-on qualifier aujourd'hui cette relation bilatérale ? Doit-on encore parler de *coopération franco-québécoise* au sens où nous l'entendons dans les années 1960 et 1970 ? Ne s'agit-il pas, tout au plus, d'une *relation universitaire privilégiée*, à l'instar des rapports qu'entretiennent les deux gouvernements ?

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Dans ses mémoires, Lapalme revendique la paternité des retrouvailles franco-québécoises : « Les relations France-Québec, c'est moi ! Personne d'autre ! écrit-il. Je ne fais pas jouer la modestie qui se tait ni le sourire en coin de celui qui s'est fait escamoter ou voler le peu qu'il a pu accomplir ! Et en parlant ainsi, je n'entends pas non plus offrir les choses au rabais, c'est-à-dire les partager ».
2. Voir l'ouvrage de Stéphane Paquin, *Paradiplomatie et relations internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, Bruxelles, Éditions PIE-Peter Lang, 2004, 189 p.
3. S. Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation, de 1965 à nos jours*, thèse de doctorat en histoire, Université Paris 8-Université du Québec à Montréal, 2006, p. 113.
4. Montréal, Boréal, 1999, p. 35.
5. A. Peyreffite, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Stanké, 2000, p. 99-100.
6. S. Mesli, *op. cit.*, p. 206-209.
7. M. Cloutier, « Mission France-Québec au Mexique », *La Presse*, 18 novembre 2004.
8. F. Bastien, *Le poids de la coopération : le rapport France-Québec*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2006, 275 p.
9. Pour l'année 1979-1980, le Québec a consacré 7 002 574 de dollars pour la coopération avec la France, dont 5 156 674 étaient dévolus aux affaires éducatives. Shiro Noda, *Entre l'indépendance et le fédéralisme. 1970-1980, La décennie marquante des relations internationales du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 261.
10. S. Mesli, *op. cit.*, p. 358-365.

11. Sur les échanges de jeunes maîtres, voir S. Mesli, « La coopération franco-québécoise en éducation, 1965-1982 », dans S. Paquin (dir.), *Les relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, p. 87-98
12. « Y a-t-il eu rupture ou continuité dans les relations France-Québec ? », table-ronde organisée par la Chaire Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, Montréal, 31 janvier 2007.
13. Les sommes allouées par le MRI à la coopération franco-québécoise étaient de 1,3 millions de dollars en 2004-2005, 1,5 millions l'année suivante.
14. A. Shields, « Le Québec et la France veulent accroître leur collaboration en éducation », *Le Devoir*, 27 octobre 2006.